



Intrusion dans ma vie privée / mariage et famille

Par Visiteur

Bonjour,

Tout à commencé lorsque j'ai invité ma famille à mon mariage.

Mon père qui n'a jamais été autre chose qu'un géniteur a adressé une lettre (procès d'intention) à mon futur époux : lettre à laquelle celui ci a répondu (mon père me dénigrait, me traitait de menteuse dans cette lettre).

Par cette lettre mon mari m'apportait son soutien et répondait aux insinuations de mon père.

Mon père a ensuite adressé une nouvelle lettre à mon mari, nous prenant mon mari et moi à partie.

Mon mari a décidé de ne pas répondre à cette lettre, par contre je l'ai fait, mettant les points sur les i avec mon père et répondant à quasiment chacun des points de critiques ou attaques de mon père. Et lui demandant de ne plus rendre contact avec moi ni par téléphone ni par écrit.

Mon père a adressé une nouvelle lettre à mon mari : or dans cette lettre où il me traite entre autres de manipulatrice et de menteuse, il ne s'adresse pas à mon mari mais à moi (pourtant sur l'enveloppe il y avait bien écrit

Que puis je faire pour faire cesser ce problème et faire comprendre à mon père (de façon juridique) qu'il n'a pas le droit de "critiquer", de traiter de menteur et de manipulateur entre autres les gens ?

Ai je la possibilité de faire quelque chose juridiquement parlant, sachant que mon père tient des propos incohérents et se prend pour un être spirituellement supérieur, considérant tous les autres personnes pour de la "merde", vous m'excuserez pour ce terme.

Merci pour votre réponse, je tiens à votre disposition, si vous le souhaitez pour voir plus clair dans cette affaire, les lettres de mon père, la lettre de réponse de mon époux ainsi que la mienne.

Sincères salutations

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Que puis je faire pour faire cesser ce problème et faire comprendre à mon père (de façon juridique) qu'il n'a pas le droit de "critiquer", de traiter de menteur et de manipulateur entre autres les gens ?

Ai je la possibilité de faire quelque chose juridiquement parlant, sachant que mon père tient des propos incohérents et se prend pour un être spirituellement supérieur, considérant tous les autres personnes pour de la "merde", vous m'excuserez pour ce terme.

Je comprends parfaitement le problème mais juridiquement vous ne pouvez rien faire. Votre père n'est pas auteur d'une infraction pénale.

Sauf si les lettres comportent des menaces ou bien des termes très injurieux vous ne pouvez pas agir. Et même dans ce cas, il est plus que probable que votre dépôt de plainte soit enregistré en main courante.

Je pens que le mieux est d'ignorer votre père, et de ne plus lui répondre. Il finira par se lasser.

Cordialement

Par Visiteur

Ne connaissez pas mon père, il ne se lassera jamais.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends bien mais d'un point de vue juridique votre père ne commet aucune infraction.

Cordialement

Par Visiteur

Même pas de la diffamation ?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

La diffamation est une infraction punie d'une peine de contravention de la 1^o classe (38 euros).
En toute honnêteté je ne pense pas que le procureur poursuive pour ce type d'infraction.

Cordialement

Par Visiteur

Et si j'arrive à prouver par des fait que mon père n'a plus toute sa raison ?

Par Visiteur

Madame

Tout d'abord cela ne peut être établi que par une expertise médicale diligentée par un magistrat. Ensuite s'il s'avère que votre père présente effectivement une altération de ses facultés mentales, il sera alors déclaré comme pénalement irresponsable et ne sera donc pas jugé.

Je comprends bien que l'attitude de votre père soit perturbante mais il ne se rend pas coupable d'une infraction pénale.

Cordialement

Par Visiteur

Même s'il continue à me harceler de courriers ?

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Hormis dans le cadre du droit du travail la notion de harcèlement n'existe pas.
Votre père a certes à votre égard une attitude critiquable mais qui ne relève pas du domaine pénal.

Cordialement

Par Visiteur

Ah bon, vous êtes sûr j'ai pourtant déjà porté plainte contre un ex ami pour harcèlement...

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Dans le cadre de relations de couples, le harcèlement est en fait une violence volontaire psychologique. Sinon, en tant que tel le harcèlement n'existe pas. Est ce qu'une suite avait été donnée à votre plainte?

Cordialement

Par Visiteur

Mon ex ami m'avait accusé de lui avoir dérobé de l'argent, ce qui était totalement faux vu que je l'entretenais avec mes revenus. nous sommes tombés d'accord sur le fait que chacun retirait sa plainte et qu'il arrêta de me harceler ce qu'il a fait.

Si mon père continue puis je porter plainte pour violence volontaire psychologique ? j'ai déjà mis mes parents l'âge de 17 ans au tribunal pour enfants pour des motifs similaires de violence psychologique (j'avais été placé en mesure d'urgence en famille d'accueil et suivi par l'ASE)

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame

Le contexte avec votre ami était très différent.

Dans le cas présent votre père a certes un comportement pesant mais cela ne constitue pas des violences psychologique au sens juridique du terme. Le comportement de votre père à votre égard ne relève pas du domaine juridique.

Cordialement

Par Visiteur

Il relève donc de quel domaine ?

Cordialement

Par Visiteur

Madame

Malheureusement il relève du domaine de la stupidité et de la méchanceté tout simplement.

Cordialement